

# Commune de Mont-Vully

Rte principale 65 - 1786 Sugiez  
www.mont-vully.ch  
info@mont-vully.ch  
Tél. 026 673 90 40



◇ Sugiez      ◇ Nant      ◇ Praz  
◇ Môtier    ◇ Mur      ◇ Lugnorre  
◇ Joressens    ◇ Sur-le-Mont

## Changement des plaques d'immatriculation lors d'un déménagement dans le canton de Fribourg

### 1 Principe général

En cas de déménagement dans un autre canton, les détenteurs de véhicules à moteur immatriculés en Suisse sont tenus de **remplacer leurs plaques d'immatriculation** par celles du canton dans lequel ils s'établissent.

Cette obligation découle de la législation fédérale sur la circulation routière et s'applique également lors d'un déménagement vers ou depuis le canton de Fribourg.

### 2 Règles relatives à l'immatriculation cantonale

Par lieu de stationnement, il faut entendre, en règle générale, le lieu où le véhicule est garé pour la nuit (OAC art. 77 al. 1)

Normalement, le domicile du détenteur et le lieu de stationnement du véhicule coïncident. Il existe pourtant des cas où le domicile du détenteur et le lieu de stationnement du véhicule ne sont pas identiques. Ces cas sont réglés à l'article 77 al. 2 OAC.

### 3 Procédure dans le canton de Fribourg

Lors de votre installation dans le canton de Fribourg, vous devez :

1. **Annoncer votre arrivée** auprès de votre nouvelle Commune de domicile.
2. **Restituer vos anciennes plaques** au service des automobiles du canton de départ.
3. **Demander la délivrance de plaques fribourgeoises**, ainsi qu'un nouveau permis de circulation.  
(<https://www.ocn.ch/fr/changements-de/canton> )

Ces démarches doivent être effectuées **dans les 14 jours suivant le changement de domicile**.

### 4 Conséquences en cas de non-respect

Le non-respect de ces obligations peut entraîner :

- une **dénonciation auprès des autorités policières cantonales**

### 5 Informations complémentaires

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

- Le site du Service des automobiles et de la navigation (OCN) du canton de Fribourg : [www.ocn.ch / circulation@ocn.ch](http://www.ocn.ch/circulation@ocn.ch)

### 6 Annexe

- Demande d'immatriculation pour le canton de Fribourg